



**DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉQUIPEMENT SPORTIF
NOTRE DAME / SAINT VINCENT DE BOISSET**

—

SÉANCE DU MARDI 21 MARS 2023

Convocation en date du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint-Vincent-de-Boisset, sous la présidence de Hervé DAVAL, Président.

MEMBRES	
EN EXERCICE	8
PRÉSENTS	7
VOTANTS	8

Étaient présents : Monsieur Hervé DAVAL, Président, Monsieur David DOZANCE, Vice-Président

Monsieur Stéphane CANZANI, titulaire représentant la commune de Notre Dame de Boisset, Monsieur Thierry GIRAUD, suppléant représentant la commune de Notre-Dame-de-Boisset

Madame Sophie VACHOT, Messieurs Éric FEUGERE et Patrick PEDRINI, titulaires représentant la commune de Saint-Vincent-de-Boisset

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Jocelyne DURANTET – Mandataire : Stéphane CANZANI

Étaient excusés : Madame Jocelyne DURANTET et Monsieur Morgan TALIFERT, titulaires représentant la commune de Notre-Dame-de-Boisset

Secrétaire élue : Madame Sophie VACHOT



DÉLIBÉRATION N° 2023-004 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Il est suggéré le budget primitif 2023 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	31 150,00 €	74 – Dotations et participations	29 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	4 000,00 €	002 – Résultat reporté	33 178,76 €
023 – Virement à la section d'investissement	27 028,76 €		
TOTAL	62 178,76 €	TOTAL	62 178,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
21 – Immobilisations corporelles	36 129,68 €	021 – Virement de la section d'exploitation	27 028,76 €
001 – Résultat reporté	5 877,48 €	10 – Immobilisations corporelles dont excédents de fonctionnement capitalisés (5 877,48 €)	6 478,40 €
		13 – Subventions d'investissement	8 500,00 €
TOTAL	42 007,16 €	TOTAL	42 007,16 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 62 178,76 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 42 007,16 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Vote le budget primitif 2023 équilibré à 62 178,76 € en section de fonctionnement et à 42 007,16 € en section d'investissement, soit un budget total de 104 185,92 €.**

**Le secrétaire,
Sophie VACHOT**



**Le Président,
Hervé DAVAL**

Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.